

Vendredi 27 novembre 2015

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE FINISTÈRE TOURISME ET LES ÎLES DU FINISTÈRE

Les îles s'imposent parmi les territoires les plus attractifs du Finistère. Forte notoriété, image positive, identité affirmée, elles répondent au besoin d'évasion, de ressourcement, de nature préservée et d'aventure des clientèles touristiques mais aussi des Finistériens qui constituent le premier bassin émetteur. Le tourisme est une ressource économique majeure dans les îles du Finistère qui se placent néanmoins dans un univers touristique plus concurrentiel que par le passé. Ces évolutions ont conduit Finistère Tourisme et les maires des îles, avec l'Association des îles du Ponant, à conduire des études approfondies pour mieux comprendre ces phénomènes.

Michaël Quernez, Président de Finistère Tourisme, les maires d'Ouessant, de Sein, de Batz et de Molène ainsi que les présidents des offices de tourisme ont signé hier une convention pluriannuelle de partenariat actant le renforcement de la coopération entre l'agence de développement touristique et les îles.

Cette convention, qui s'inscrit dans la continuité des travaux partenariaux menés entre Finistère Tourisme et les îles du Finistère, en association avec l'Association des Îles du Ponant, s'appuie sur l'un des 17 chantiers du schéma de développement touristique 2014-2018 qui entend accompagner les mutations du tourisme insulaire dans une logique d'économie durable et responsable.

Elle fixe les modalités de partenariat entre les îles du Finistère et leurs offices de tourisme dans les domaines des accès, des hébergements marchands, du numérique et de l'information des visiteurs.

A partir des analyses, enquêtes et rencontres menées en 2013 et 2014 sur les profils et les motivations des visiteurs, la capacité d'accueil et la qualité des hébergements, l'accès, la saisonnalité, les questions environnementales ou les freins à la visite, six axes de travail, déclinés en 28 actions qui seront mises en œuvre jusqu'en 2018, ont été définis.

- **Axe 1** : Conforter l'office de tourisme dans son rôle de pivot de l'organisation touristique locale
- **Axe 2** : Informer et guider le visiteur du continent vers les îles
- **Axe 3** : Soutenir l'adaptation de l'offre d'hébergement et de restauration pour mieux répondre aux évolutions des marchés
- **Axe 4** : Travailler sur le positionnement marketing touristique de chaque île et définir une stratégie de communication et de commercialisation
- **Axe 5** : Développer le numérique et ses applications
- **Axe 6** : Mettre en place des outils d'observation de l'activité touristique et de ses évolutions

Le Département affirme ainsi sa volonté de soutenir l'économie touristique des îles du Finistère dont la bonne santé favorise le maintien d'une population active et permanente, sans obérer leurs ressources environnementales et patrimoniales.

Votre interlocuteur :

Jean-Luc Jourdain – ligne directe 02 98 76 24 42 – jeanluc.jourdain@finisteretourisme.com